

# RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« On cultive le sentiment d'appartenance »

## Centre local de développement (CLD) de L'Érable

1783, av. Saint-Édouard, bureau 200  
Plessisville (Québec) G6L 3S7

Le concours « On cultive le sentiment d'appartenance » débute le 15 octobre 2013 et se termine le 20 décembre 2013 à midi (heure normale de l'Est), date limite de participation.

Le tirage aura lieu les vendredis à midi (heure normale de l'Est) de chaque semaine, au CLD de L'Érable ou chez Vertisoft, au 990 boul. Pierre-Roux est, Victoriaville. Premier tirage étant le 18 octobre 2013.

---

## ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse aux habitants des 11 municipalités de la région de L'Érable au Québec, âgés de 13 ans et plus (âge minimal pour la création d'un compte Facebook).

---

## COMMENT PARTICIPER

Vous devez visiter la page Facebook du concours au <https://www.facebook.com/erable.ca> et devenir fan pour pouvoir compléter le formulaire de participation. Ceci est l'unique façon de participer.

Toute personne utilisant un nom d'emprunt, un nom de plume ou une fausse identité pour participer verra sa participation rejetée, et toute tentative soupçonnée afin de participer plus que la fréquence (une fois par jour) permise sera jugée comme enfreignant le présent règlement et annulera tous vos bulletins de participation.

---

## LE PRIX

Les participants ont la chance de gagner un (1) des 10 bons-cadeaux de 200\$ (non monnayable) à dépenser dans les 48 entreprises touristiques participantes\*. Le gagnant devra venir chercher son prix au bureau du CLD de L'Érable (**Centre local de développement de L'Érable** 1783, av. Saint-Édouard, bureau 200 Plessisville (Québec) G6L 3S7).

Le prix sera remis au gagnant en tranches de 10\$ pour qu'il puisse plus facilement le dépenser à divers endroits.

### \*Entreprises touristiques participantes

- ▶ Cabane 4 – 7 / Plessisville
- ▶ Camping des Bois-Francs / Saint-Pierre-Baptiste
- ▶ Camping Inverness / Inverness

- ▶ Camping Mon Plaisir / Plessisville
- ▶ Camping Plage de la Baie / Saint-Ferdinand
- ▶ Camping Plage des Sables / Princeville
- ▶ Casse-Croûte et dépanneur chez Jo-Jo / Saint-Pierre-Baptiste
- ▶ Centre aquatique Lac le Mirage / Princeville
- ▶ Centre d'interprétation de la canneberge / Saint-Louis-de-Blandford
- ▶ Citadelle, Coopérative de producteurs de sirop d'érable / Plessisville
- ▶ Douceur d'Ange / Irlande
- ▶ Festival du Cheval / Princeville
- ▶ Fraisière Talfor / Plessisville
- ▶ Fromagerie Éco-Délices / Plessisville
- ▶ Fromages Kingsey / Plessisville
- ▶ Fruit d'Érable / Saint-Pierre-Baptiste
- ▶ Gîte du Coteau / Lyster
- ▶ Golf de Plessisville / Plessisville
- ▶ Golf des Bois-Francs / Princeville
- ▶ Golf Laurier / Princeville
- ▶ Jardinerie F. Fortier / Princeville
- ▶ La Clé des Bois / Saint-Ferdinand
- ▶ La Maison du Ruisseau / Sainte-Sophie-d'Halifax
- ▶ Le Marché du Terroir / Plessisville
- ▶ La Petite Virée / Inverness
- ▶ La Route Celtique et Boutique Aux mille et un talents / Inverness
- ▶ Les Délices de L'Érable / Plessisville
- ▶ L'Invernois / Inverness
- ▶ Manoir du lac William / Saint-Ferdinand
- ▶ Motel Le Phare / Plessisville
- ▶ Musée du bronze d'Inverness / Inverness
- ▶ Parc régional des Grandes-Coulées / Plessisville
- ▶ Petits Fruits d'Évelyne / Princeville
- ▶ Pisciculture Association Chasse et Pêche de Plessisville / Plessisville
- ▶ Produits d'érable St-Ferdinand B / Irlande
- ▶ Randonnée Micklà / Plessisville
- ▶ Restaurant Auberge de Villeroy / Villeroy
- ▶ Restaurant Grillades Zema / Plessisville
- ▶ Restaurant Kaffé Inn / Plessisville
- ▶ Restaurant L'Agora / Plessisville
- ▶ Restaurant La Cornemuse / Inverness
- ▶ Restaurant Le Jaseur / Lyster
- ▶ Restaurant Le Martin'Y / Plessisville
- ▶ Restaurant Le Pouce / Irlande
- ▶ Restaurant Rétro Pop / Plessisville
- ▶ Rosé Mignon / Sainte-Sophie-d'Halifax
- ▶ Station régionale de glisse Le Mont Apic / Saint-Pierre-Baptiste
- ▶ Verger des Bois-Francs / Princeville

---

## LE TIRAGE

Sélection des personnes gagnantes : Un tirage par semaine à midi, à partir du 18 octobre 2013 et jusqu'au 20 décembre 2013. Un tirage au sort parmi tous les participants sera fait électroniquement par un représentant du CLD de L'Érable ou de Vertisoft. **Le participant choisi sera avisé par téléphone. S'il refuse le prix ou ne répond pas dans les 48 heures suivant l'envoi du message d'avis, un autre participant sera choisi.** Le prix doit être accepté tel que décerné, et il ne peut pas être transféré ni échangé en argent ou autrement. Il sera demandé au gagnant de rappeler la personne en charge du concours pour que celle-ci puisse recevoir l'acceptation verbale du prix.

---

# CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour obtenir copie du règlement du concours, consultez <http://bit.ly/GJWbts> . Les personnes gagnantes seront dévoilées sur <https://www.facebook.com/erable.ca>. Les chances de gagner dépendent du nombre d'adeptes inscrits.

En participant au concours, les participants libèrent et tiennent indemnes l'organisateur du concours, leurs agences de publicité et de promotion, les juges du concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et administrateurs respectifs de toute responsabilité liée au concours ou, dans le cas du participant déclaré gagnant, au prix. En acceptant un prix, le gagnant accepte que ses noms, ville de résidence, voix, déclarations, photographies ou portrait soient utilisés à des fins publicitaires ou d'information, sous quelque format que ce soit, sans autre rémunération ou avis. Ce concours sera tenu conformément au présent règlement, lequel peut être modifié par le CLD de L'Érable. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours. Les modalités du concours, telles qu'elles sont définies dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf tel que stipulé dans le présent règlement.

Le CLD de L'Érable n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance d'Internet ou du site Web durant la période promotionnelle, en cas de tout problème ou défaillance technique touchant des lignes ou un réseau téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels ou un système de transmission de courriel ainsi qu'en cas de la congestion d'Internet ou de tout site Web, ou encore en cas de toute combinaison de ces facteurs. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette promotion contrevient au Code criminel et aux lois civiles ; le cas échéant, les Commanditaires se réservent le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi, notamment au moyen de poursuites au criminel.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Toute décision prise par le CLD de L'Érable au sujet de la conduite du concours doit être soumise à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.